

RCS : CHERBOURG

Code greffe : 5001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHERBOURG atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00194

Numéro SIREN : 813 475 878

Nom ou dénomination : A2DOCK FILMS

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2020 sous le numéro de dépôt 1802

A2DOCK FILMS
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 €
Siège social : 5 rue Victor Grignard 50100 Cherbourg
813 475 878 RCS Cherbourg

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU :

Mardi 7 octobre 2020 à 12h00.

Les associés de la Société A2DOCK FILMS, se sont réunis au siège social, sur convocation qui leur a été adressée individuellement par le Président.

L'assemblée est présidée par Franck Sanson, Président.

Le Président constate que sont présents ou représentés :

- Dorothée Bon, Jean-Thomas Renaud et Franck Sanson

Soit au total, trois associés présents, totalisant 100 % des actions, soit 3 voix.

Le Président déclare que, les conditions de quorum étant satisfaites, l'assemblée est valablement constituée. Elle peut valablement prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivant sont déposés sur le bureau par le Président :

- la feuille de présence ;
- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que tous les documents requis au titre des dispositions statutaires et légales ont été adressés aux actionnaires dans les délais requis, à l'occasion de leur convocation.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Certifier la reconstitution du capital propre de la SAS A2dock Films.

Le Président prend la parole pour exposer les motifs des différentes discussions soumises à l'ordre du jour, puis lecture est donnée du rapport du Président.

Le Président déclare alors la discussion ouverte.

Aucun associé ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :



Première résolution : Rapport de gestion

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve la reconstitution du capital suite à la perte de ce dernier lors de la clôture des comptes du 30 septembre 2017.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Deuxième résolution : Montant du capital reconstitué

Le montant du capital reconstitué s'élève à la somme de 2 000 €.

Cette somme correspond au capital affecté lors de la constitution de la SAS A2dock Films.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Troisième résolution : Formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Plus rien n'est à l'ordre du jour. Personne ne souhaite exprimer un quelconque commentaire sur le vote et personne ne demande la parole.

La séance est donc levée à 12h15 le 7 octobre 2020.

Le Président certifie conforme le PV de l'assemblée.

A2DOCK Films
SAS au Capital de 2000 €
5, rue Victor Grignard
50100 CHERBOURG
Tél. : 06 27 14 11 83
RCS 813 475 874 CHERBOURG

